

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 18 janvier 2018
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absent : 1 Pouvoirs : 6 Votants : 36 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 4</p> <p>N° CC 10/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le 18 janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 11 janvier 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alin LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX. Messieurs André BOUCHET donne son pouvoir à Daniel BARRIL, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard REVILLON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Grégoire LAFVERGES représenté par Serge JOURNAL, Jean-Marc LAGRIFFOUL représenté par Anne-Laure GUILLET, Bruno PENASA représenté par Orlando DOMINGUES.</p> <p>Alain LAMBERT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Validation de la proposition budgétaire 2018 de l'EPIC Usse et Rhône Tourisme

Vu le rapport d'activités 2017, de l'état de consommation des crédits au 21 décembre 2017, des propositions d'actions pour 2018, le Comité de Direction de l'EPIC du 21 décembre 2017 propose pour l'année 2018 le budget prévisionnel suivant :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap.	Intitulé	Budgétisé	chap.	Intitulé	Budgétisé
011	Charges à caractère générale	236 200,00	002	Excédent reporté	48 592,30
012	Charges de personnel	297 641,36	70	Ventes des produits	61 200,00
14	Atténuations de charges	0,00	71	Variations des stocks	-
65	Autres charges de gestion	2 800,00	72	Production immobilisée	-
66	Charges financières	100,00	74	Subvention CCUR	444 570,36
67	Charges exceptionnelles	5 600,00	74	Compensation ski scolaire	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	74	Subvention (autres	8100,00

69	Impôts sur les bénéfices	0,00	75	Autres produits de gestion courante	8 407,70
042	Dotation aux amortissements	0,00	76	Produits financiers	-
23	Virement à la section d'investissement	33 529,00	77	Produits exceptionnels	5000,00
			79	Transfert de charges	-
Total Dépenses de fonctionnement			Total Recettes de Fonctionnement		
		575 870,36			575 870,36
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap.	Intitulé	Budgétisé	chap.	Intitulé	Budgétisé
20	immobilisations incorporelles	529,00	021	virement de la section de fonctionnement	33529,00
21	immobilisations corporelles	33 000,00			
22	Immobilisation reçues en affectation ou en concession	-			
Total dépenses investissement			Total recettes d'investissement		
		33 529,00			33 529,00

Comme le prévoit le code du tourisme, cette proposition budgétaire doit être soumise aux instances de la CCUR. Si le Conseil Communautaire, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours, le budget est considéré comme approuvé.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition budgétaire prévisionnel 2018.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
 Paul RANNARD**

